



Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le championnat départemental séniors se tiendra les **16 et 17 février 2019**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de minimes aux vétérans, licenciés dans le Département des Hauts de Seine et de tout classement. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le Juge-arbitre principal est **Arnold AKPLOGAN**, assisté de **Patrick LEMERY**, leurs décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.

Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 Le championnat départemental est organisé par le Comité de Badminton des Hauts de Seine. Il établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Il prend en charge les inscriptions et met en ligne sur son site les convocations et le plan d'accès au gymnase.
- 2.2 Le Club hôte de cette compétition sera le **Club de Badminton de Meudon**. Il assure la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose une buvette pour la restauration des participants. Il assure la tenue de table de marque.
- 2.3 Le Championnat aura lieu au **Complexe sportif Marcel Bec**, route du Pavillon de l'Abbé 92190 Meudon sur 14 terrains.
- 2.4 Les rencontres se dérouleront le samedi entre **8h00 et 23h00** et le dimanche entre **8h00 et 21h00**. Créneau réglementaire pour une compétition départementale ou régionale.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée Dimanche **20 janvier 2019**. Les classements du **17 janvier 2019** seront pris comme date de référence pour les classements et la confection des tableaux.
- 3.2 Le tirage au sort aura lieu **le samedi 2 février 2019**. Le CPPH pris en compte sera celui du **1 février 2019** pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.3 Principes et modalités des inscriptions :
 - **Les inscriptions se feront par club et uniquement en ligne sur BadNet : www.badnet.org/Src/ avant le 20 janvier 2019**. Le Comité établira les factures correspondantes aux clubs à l'issue de la compétition. **Pas d'inscription individuelle.**
 - Les frais d'engagements seront les suivants :
15 € pour un tableau, 20 € pour 2 tableaux et 24 € pour les 3 tableaux.
 - La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite**.

- La série de participation d'une paire de double est déterminé par le CPPH du meilleur joueur de la paire, à la date du **17 janvier 2019** dans le respect l'article 3.2.5.1 du RGC et de son annexe 11. (Ex : Joueur 1 : Côte FFBad à 780 et Joueur 2 : Côte FFBad à 85, la paire sera inscrite en double série 2 (Côte FFBad de 700 à 1499,999)).
- Tout joueur peut s'inscrire sur 3 tableaux. Tous les tableaux SH, SD, DH, DD, DM sont ouverts à la compétition dans les catégories séniors réparties de la manière suivante :

SR-1	SR-2	SR-3	SR-4	SR-5	SR-6
1500 et +	700 à 1499,999	225 à 699,999	50 à 224 ,999	8 à 49,999	0 à 7,999

- Chaque joueur doit jouer dans sa série de classement.
 - Le comité d'organisation se réserve de droit de regrouper les tableaux de 2 séries si le nombre d'inscrits de l'un des tableaux est inférieur à 4.
- 3.4 Le mode d'élimination de l'ensemble des tableaux sera l'élimination directe, sauf si le cahier des charges et le nombre de terrains permettent de faire des poules en ce qui concerne les tableaux de doubles et ou de mixtes.
- 3.5 Suivant le nombre d'inscrits, l'un des tableaux pourrait se jouer jusqu'en demi-finale (compris) le samedi afin de respecter la règle des 8 matchs par jour et par joueur.
- 3.6 **Le Championnat Départemental Séniors des Hauts de Seine** est qualificatif pour le **Championnat Régional Séniors**. Le nombre de qualifiés par tableau est le suivant : 4 qualifiés pour les tableaux de SH, 3 pour le SD, et 1 ou 2 paires pour le DH, DD et DM suivant le mode qualificatif retenue par la LIFB. **Le Championnat Régional Séniors** se tiendra les **12 et 13 avril 2019**. En cas d'impossibilité pour le(s) qualifié(s) d'être présent(s) au Régional Séniors la (les) places vacantes seront à la disposition de la Ligue. Tout joueur qualifié qui désiste du Régional Séniors au profit d'un autre tournoi est passible de sanctions.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Championnat Départemental Séniors** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit au Comité dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la **LIFB** accompagné du formulaire de la Ligue rempli.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, le Comité essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire. En cas d'absence de notification, le Comité maintiendra l'inscription et lui trouvera si possible un remplaçant.

- 5.1 Les convocations seront envoyées par mail et seront mis en ligne sur le site du Comité. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il faudra se référer aux dernières convocations en ligne le jeudi précédent la compétition.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants seront fournis par l'organisation pour les finales. Le volant officiel du tournoi est le **YONEX AS-30** pour les volants en plumes et **MAVIS 500** pour les volants en plastique.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches seront en auto-arbitrages ou arbitrés selon le protocole établi par le juge-arbitre de la compétition.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers (en tenue de conforme aux consignes du ou des juge(s)-arbitre(s)), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au **Championnat Départemental Séniors** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement ainsi que les différents codes de conduite, qui sont consultables sur le tableau d'affichage du lieu de compétition
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins par un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.
- 5.15 Récompenses : La remise des lots aux vainqueurs et finalistes sera effectuée lors de la cérémonie de fin de Championnat organisée par le **Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine**. Les récompenses seront remises uniquement en mains propres aux joueurs présents dans la salle. Si les joueurs sont dans l'incapacité de se présenter à la remise des récompenses, celles-ci seront disponibles au Comité Départemental des Hauts de Seine, 1 rue de la chasse, 92500 Nanterre.